



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Antimousse

Page

1

Édition révisée : 23.07.2024

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit : Antimousse

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :
Antimousse

Utilisations déconseillées :

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence :

1.4.2 Centre antipoison : SAMU : 15 - Pompiers : 18 - ORFILA : 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 (CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification et d'étiquetage comme dangereux selon le CLP/SGH.

Effets environnementaux possibles :

2.2. Éléments d'étiquette

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
(CLP/GHS)

Ce produit ne nécessite pas de classification et d'étiquetage comme dangereux selon le CLP/SGH.

Désignation du danger :

Non applicable.

Mot d'avertissement :

Désignation du danger :

Désignation de sécurité :

Composants dangereux à étiqueter :

2.3. Autres dangers

3. Composition/Informations sur les ingrédients

page suivante : 2



3. 1. Substance

3. 2. Mélange

Caractérisation chimique :

Mélange des substances suivantes.

Hydrocarbures, silice hydrophobe, émulsifiants, copolymères synthétiques

Informations sur les composants / ingrédients dangereux :

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités
(H304) ; N° d'enregistrement REACH 01-
2119480375-34

30 - 50 %

N° CAS : 64742-53-6

Numéro EINECS : 265-156-0

N° CE :

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités
(H304) ; numéro d'enregistrement REACH 01-
2119467170-45

20 - 40 %

N° CAS : 64742-52-5

Numéro EINECS : 265-155-0

N° CE :

Informations Complémentaires:

4. Mesures de premiers secours

4. 1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Retirer les vêtements contaminés.

Après inhalation :

Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Apporter de l'air frais.

Après contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact visuel :

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4. 2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes:

Aucune information supplémentaire disponible.

Effets :

Aucune information supplémentaire disponible.

4. 3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement:

Aucune information supplémentaire disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5. 1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2, poudre extinctrice, jet d'eau.



Combattez un incendie plus important avec un jet d'eau ou de la mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à plein débit.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers :

En cas d'incendie : formation de monoxyde de carbone.

Ne pas inhaler les vapeurs et les gaz d'explosion et de fumée.

5. 3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Informations complémentaires :

L'eau d'extinction contaminée et les débris doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

6. Mesures en cas de rejet accidentel

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Portez des vêtements de protection.

En combinaison avec l'eau, le produit provoque des surfaces glissantes.

6. 2. Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Prévenir la contamination des sols, des égouts et des eaux de surface.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Contenir avec un matériau absorbant (sable, terre de diatomées, liant acide, absorbant universel, sciure de bois) et éliminer en conséquence.

6. 4. Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est rejetée.

7. Manutention et stockage

7. 1. Précautions pour une manipulation sans danger

Instructions pour une manipulation sûre :

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène :

Aucune autre mesure, voir section 8.

7. 2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage :

Conserver dans des récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec et frais.

Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Ne pas stocker avec : des oxydants.



Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'inflammation - ne pas fumer.

Classe de stockage :

10 ; Liquides combustibles (TRGS 510)

Informations complémentaires :

7. 3.

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Informations complémentaires :

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8. 1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

Le produit ne contient aucune quantité significative de substances présentant des valeurs critiques nécessitant une surveillance sur le lieu de travail.

Paramètres à contrôler :

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6) : ACGIH-TWA : 5 mg/m³ (valeur à long terme), brouillard d'huile

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) : ACGIH-TWA : 5 mg/m³ (valeur à long terme), catégorie de limite de crête : 10 mg/m³, brouillard d'huile

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Concentration prédite sans effet

(PNEC) :

Informations Complémentaires:

8. 2.

Contrôles d'exposition

Mesures techniques de protection :

Aucune autre mesure, voir section 7.

Protection personnelle

Mesures générales de protection :

Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

En cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains :

Gants de protection chimique (EN 374 (Europe), F739 (US)).

Matériau des gants de protection :

Caoutchouc nitrile (480 min, 0,4 mm)

Recommandé : Indice de protection 6, correspondant à > 480 min. de temps de perméation selon EN 374.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité recommandées lors du remplissage (EN 166).

Protection du corps :

Vêtements de protection.



Précautions environnementales :

Aucune mesure particulière n'est requise.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Formulaire:	liquide
Couleur:	jaunâtre
Odeur:	faible, caractéristique
Seuil olfactif :	aucune information disponible
Valeur du pH :	6,5 (20 g/l ; 20 °C)
Température de fusion :	non déterminé
Température d'ébullition :	non déterminé
Point d'éclair:	> 160°C (DIN EN ISO 2719)
Taux d'évaporation :	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Le mélange peut prendre feu ou être incendié.
Limite supérieure d'explosion :	10 Vol.-% (CAS 64742-53-6)
Limite inférieure d'explosion :	1 Vol.-% (CAS 64742-53-6)
Pression de vapeur :	< 0,1 hPa (CAS 64742-53-6)
Densité de vapeur :	Aucune information disponible.
Densité:	0,93 g/cm ³ (DIN EN ISO 2811-1)
Solubilité dans l'eau :	pas très miscible
Coefficient de variation (n-Octanol/Eau) :	non applicable
Température d'auto-inflammation :	Le produit n'est pas auto-inflammable (Type de test : Auto-inflammation spontanée à température ambiante)
Température de décomposition :	non déterminé
Viscosité, dynamique :	1000 mPas (DIN EN ISO 3219)
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif ; cependant, un mélange vapeur/air explosif peut se former.
Propriétés oxydantes :	aucun



Masse volumique apparente :

non déterminé

9. 2. Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants :

Viscosité, cinématique :

>20,5 mm²/s (DIN EN ISO 51562)

Classe de brûlure :

Teneur en solvant :

Teneur solide :

Taille des particules :

Autres informations :

Aucune information supplémentaire.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable si utilisé conformément aux spécifications.

10.2. Stabilité chimique

Stable si utilisé conformément aux spécifications.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Aucune information supplémentaire disponible.

Décomposition thermique :

Aucune information supplémentaire disponible.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

10.7. Informations complémentaires

11. Informations toxicologiques

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

DL50, orale :

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6) : > 5000 mg/kg (rat)

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) : > 5 000 mg/kg (rat)

DL50, cutanée :

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6) : > 5000 mg/kg (lapin)

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) : > 5 000 mg/kg (lapin)



CL50, inhalation :

Aucune information disponible.

Effets primaires

Effet irritant sur la peau :

Non irritant

Effet irritant sur les yeux :

Non irritant pour les yeux

Inhalation:

Aucune information disponible.

Ingestion:

Aucune information disponible

Sensibilisation:

Aucun effet sensibilisant connu.

Mutagénicité :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Cancérogénicité :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Tératogénicité :

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Risque d'aspiration :

Aucun risque d'aspiration.

11. 2. Informations sur d'autres dangers

Non répertorié.

12. Informations écologiques

12. 1. Toxicité aquatique

Toxicité pour les poissons :

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5) : EL50 : > 100 mg/l (poisson)

Toxicité des daphnies :

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6) : LL50 : > 100 mg/l (Daphnies)

Toxicité bactérienne :

Aucune donnée disponible.

Toxicité des algues :

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6) : LL50 : > 100 mg/l (algues)

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52- page suivante : 8



		5) : LL50 : > 100 mg/l (algues)
12. 2.	Persistence et dégradabilité	Aucune information disponible.
12. 3.	Bioaccumulation	Non pertinent.
12. 4.	Mobilité	Aucune information disponible.
12. 5.	Résultats de l'évaluation PBT et vPvP	Ce produit n'est ni une substance PBT ni vPvB et ne contient pas de substance PBT ou vPvB.
12. 6.	Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.
12. 7.	Autres effets indésirables	1, légèrement dangereux (réglementation allemande ; auto-évaluation). Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.
	Classe de danger pour l'eau :	
	Comportement dans les réseaux d'assainissement :	
	Autres effets écologiques :	
	Valeur AOX :	
13.	Considérations relatives à l'élimination	
13. 1.	Méthodes de traitement des déchets	
	Produit:	Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne laissez pas le produit pénétrer dans les systèmes d'eau.
	Code européen des déchets (CED) :	160305 - Déchets organiques contenant des substances dangereuses.
	Emballage non nettoyé :	Éliminer conformément aux réglementations locales officielles.
	Numéro de code des déchets :	
14.	Informations sur les transports	
14. 1.	Numéro ONU	
	ADR, IMDG, IATA	
14. 2.	Nom d'expédition des Nations Unies	
	ADR/RID :	Aucune marchandise dangereuse selon ADR / DOT (US) (transport terrestre).
	IMDG/IATA :	Marchandises non dangereuses
14. 3.	Classes de danger pour le transport	



	Classe ADR :	non applicable
	Numéro de danger :	
	Code de classification :	
	Code de restriction du tunnel :	
	Classe IMDG (mer) :	non applicable
	Numéro de danger :	
	Numéro EmS :	
	Classe IATA :	non applicable
	Numéro de danger :	
14. 4.	Groupe d'emballage	
	ADR/RID :	non applicable
	IMDG:	
	IATA:	
14. 5.	Risques environnementaux	Aucun
14. 6.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable
14. 7.	Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	non applicable
14. 8.	Informations complémentaires	
15.	Informations réglementaires	
15. 1.	Règlements/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange	
	Classe de danger pour l'eau :	1, légèrement dangereux pour l'eau (selon la législation allemande) Règlement AwSV)
	Réglementations locales sur les accidents chimiques :	Directive Seveso III : non applicable en vertu de la directive 2012/18/CE.
	Restrictions à l'emploi :	
	Restriction et interdiction d'application :	
	Instructions techniques sur la qualité de l'air :	
15. 2.	Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.
15. 3.	Informations complémentaires	Directive RoHS 2011/65/CE relative à la restriction de l'utilisation des Certaines substances dangereuses dans les appareils électriques et électroniques



Équipement (RoHs) : non répertorié.

Règlement (UE) n° 2019/1148, Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences en vertu de l'article 5(3)) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement (UE) n° 2019/1148, Annexe II - Précurseurs d'explosifs à déclarer : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement (CE) 273/2004, relatif aux précurseurs de drogues, catégorie 3 : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers : non interdit et/ou non restreint

16. Autres informations

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et à la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit.

du point de vue des exigences de sécurité. Elle ne doit donc pas être interprétée comme une garantie de propriétés spécifiques.